

Attaque frontale contre les accords bilatéraux

La commission des institutions politiques du Conseil des Etats a proposé clairement, par 9 voix à 2, de rejeter l'initiative de l'UDC « contre l'immigration de masse ». Auparavant, lors de la session d'été, le Conseil national avait aussi nettement refusé ce texte visant à réintroduire le système des contingents. Les conséquences dommageables prévisibles de l'initiative justifient ces décisions négatives. Mettre fin à la libre circulation des personnes provoquerait la résiliation de la première série d'accords bilatéraux, de même que la paralysie des autres relations bilatérales. Notre économie, et donc notre prospérité, souffriraient d'un marché du travail moins dynamique.

Penser que l'initiative de l'UDC n'est qu'une manœuvre partisane de plus pour se profiler, sans aucune chance devant le peuple, serait une erreur. La Suisse a fortement bénéficié des accords bilatéraux et traversé presque sans dommage la crise économique. D'un autre côté, nous ressentons les effets collatéraux de la croissance : trams et trains bondés, difficultés à se loger et bouchons sur les autoroutes. Cette situation est source d'insatisfaction. Mais la libre circulation n'est qu'une partie du problème, et la limiter ne le résoudra pas comme d'un coup de baguette magique.

Les milieux économiques et politiques doivent prendre ces préoccupations très au sérieux et s'atteler à leur trouver des réponses. La recherche de solutions doit cependant viser à favoriser la croissance : il est possible en effet d'améliorer les infrastructures de transports et de construire plus de logements sans dégrader massivement notre économie. L'attaque frontale que constitue l'initiative de l'UDC contre la voie bilatérale n'est pas une solution. Au contraire, elle pose un grave problème de plus.